



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Pôle « Certifications, Formations, Professions » (CFP)

Unité « certification et formation aux professions du sport et de l'animation »

A l'attention de Muriel MASSON

9 rue René VIVIANI - CS 86 227 - 44 262 NANTES CEDEX 2

Secrétariat Madame Sylvie MICHEL - ☎ 02 40 12 87 86

**Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de
l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
spécialité perfectionnement sportif,
mention **NATATION SYNCHRONISÉE****

Je soussigné (e) (NOM):..... Prénom(s) :

Nom de famille : Nom d'usage Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

☎ : 📱

E-mail :

Nationalité :

sollicite de la part du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, la **délivrance du DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention « natation synchronisée »** au titre de l'article 7 de l'arrêté du 15 mars 2010 modifié¹.

Fait à :
(Signature du candidat)

le :

🔍 Tournez SVP

¹ A. 15/03/2010 modifié (par l'arrêté du 02/05/2011) - Article 7 : « Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » ou « natation synchronisée » et de l'attestation de formation au premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et titulaires de l'un des brevets fédéraux suivants :

– brevet fédéral 4 « natation synchronisée » délivré par la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;

– brevet fédéral 5 « natation synchronisée » délivré par la Fédération française de natation à jour de la formation continue,

obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation synchronisée ».

PIECES A FOURNIR

- La présente demande ;
- Une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport ;
- Une photocopie de votre attestation de formation au PSE 1 ou son équivalent (BNS mention RANIMATION*, AFCPSAM*, CFAPSE*) à jour de la formation continue.
*Nota : si votre diplôme (notifié d'un *) a été délivré avant le 1^{er} septembre 2002, joindre en sus une photocopie de votre attestation de formation à l'utilisation du DSA (conformément à l'arrêté du 10 septembre 2001 et la circulaire du 24 octobre 2001 prise pour son application).*
- Une photocopie de votre BEES du 1^{er} degré option ACTIVITES DE LA NATATION ou NATATION SYNCHRONISÉE
- Une photocopie du brevet fédéral 4 « natation synchronisée » délivré par la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;

OU

Une photocopie du brevet fédéral 5 « natation synchronisée » délivré par la Fédération française de natation à jour de la formation continue.

Si votre dossier répond aux attentes de l'arrêté, mes services vous adresseront votre diplôme à votre domicile (adresse figurante sur ce dossier) sous pli recommandé avec accusé de réception.